



## INFORMATIONS RELATIVES AU SEJOUR

### SANTE – DOCUMENTS OBLIGATOIRES

► **La Fiche sanitaire de liaison** doit être remplie avec soin et doit nous être retournée directement ou par l'intermédiaire de votre CE avant le séjour.

N'oubliez pas de signaler tout ce qui concerne la santé de votre enfant : allergie, régime alimentaire particulier, contre indication de médicaments, etc..... Si les emplacements prévus dans la fiche sanitaire ne suffisent pas, n'hésitez pas à y joindre un courrier.

**En cas d'allergie alimentaire, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer au plus tôt le protocole d'Accueil Individualisé (PAI).**

**L'autorisation d'opérer doit être signée** : elle est obligatoire en cas d'intervention chirurgicale.

**Il est impératif de placer les traitements médicaux en cours, accompagnés de l'ordonnance (inscrire le nom de l'enfant et les doses prescrites sur les boîtes) dans la valise de votre enfant, avant son départ.**

**Si tel est le cas, nous vous remercions de préciser la présence de médicaments dans la valise de votre enfant, à son responsable de convoyage, en gare, le jour du départ. Si ce traitement est à prendre pendant le trajet aller de votre enfant, nous vous remercions de le remettre en main propre au responsable de convoyage.**

► **Le document regroupant les autorisations parentales** que vous devez compléter, signer et placer dans la valise de votre enfant.

► **Le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (voile, kite-surf, canoë, rafting, hydrospeed, hot-dog) en centre de vacances** est obligatoire, si votre enfant est concerné par l'une des activités prévues durant son centre de vacances. Nous vous remercions de placer ce document dans la valise de votre enfant avant son départ.

### BAGAGES et TROUSSEAU

**Les étiquettes bagages** (que vous recevrez prochainement par courrier) doivent être fixées solidement aux bagages et comporter les renseignements suivants : **nom, prénom, et destination de l'enfant.**

Il est prévu une étiquette pour la valise ou le gros sac et une étiquette pour le petit sac à dos que l'enfant gardera avec lui pendant le convoyage.

**Dans ce petit sac, vous placerez le jour du départ** : le pique-nique de votre enfant, une bouteille d'eau ou une gourde pleine, sa casquette, une veste ou un sweat-shirt, et éventuellement un livre ou une BD, des friandises, ...

Les vêtements doivent être en nombre suffisant et tous marqués de façon indélébile aux noms et prénom de votre enfant. **Il est indispensable de compléter la liste de vêtements (fiche de trousseau) et de la joindre aux bagages.**

Pour les enfants les plus jeunes, nous vous recommandons de marquer même les effets de toilettes, le doudou, l'appareil photo jetable ou numérique (nom et le prénom de l'enfant).

Evitez les vêtements de prix.

**Il est également fortement déconseillé d'emporter des objets de valeur** (bijoux, appareil photo, tablette, mp3...) qui ne sont pas pris en charge par l'assurance.

**En cas de perte aucune indemnisation ne sera versée.**

**Nous précisons que le téléphone portable est fortement déconseillé pour les enfants de moins de 12 ans.**

## **ARGENT DE POCHE**

Pour les 04/12 ans, **nous vous remercions de placer l'argent de poche de votre enfant dans sa valise, à l'intérieur d'une enveloppe, précisant le nom et prénom de l'enfant, ainsi que le montant de cette somme.**

**Vous préciserez également au responsable de convoyage le jour du départ la présence de cet argent de poche dans la valise ainsi que le montant.** Le directeur du séjour récupérera les enveloppes à l'arrivée des enfants et le leur remettra à chaque fois qu'ils en auront besoin.

**Nous nous chargeons de la gestion de cet argent de poche pour les enfants jusqu'à 12 ans.** Au-delà nous leur laissons le choix de nous le confier ou de le garder avec eux. Nous ne sommes pas responsables des pertes ou vols d'argent de poche qui ne nous a pas été confié.

## **TELEPHONE - COURRIER – MESSAGERIES VOCALE - BLOGS**

Les communications téléphoniques personnelles aux enfants peuvent perturber la vie du groupe. **Il est donc conseillé aux familles de n'appeler le directeur du séjour sur le téléphone portable que nous vous communiquerons, qu'en cas d'urgence. Il est par contre très vivement recommandé d'écrire à votre enfant.**

Nous veillerons à ce que lui vous écrive (**pour les enfants jusqu'à 12 ans, il est recommandé de fournir du papier à lettres avec enveloppes libellées à votre adresse**).

**Vous pourrez également suivre le séjour de votre enfant grâce à la messagerie vocale et au blog du séjour.** Les messages seront mis à jour tous les deux jours par l'équipe d'animation. Une notice d'utilisation comprenant les codes d'accès à ces services est jointe à ce courrier.

**Durant le séjour, un téléphone portable sera mis à disposition du directeur. Votre enfant pourra vous joindre depuis ce portable de façon générale en fin d'après-midi (entre 17h30 et 19h00).** Ce numéro vous sera communiqué via le blog du séjour une semaine avant le départ de votre enfant.